

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

NOV 15 1984

1916^e SÉANCE : 4 MAI 1976

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1916)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation dans les territoires arabes occupés :	
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1916ème SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 4 mai 1976, à 15 h 30.

Président : M. Louis de GUIRINGAUD (France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1916)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés : Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066).

La séance est ouverte à 16 h 5.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT : Avant d'aborder la question qui fait l'objet de notre réunion aujourd'hui, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un devoir bien agréable. Il s'agit d'adresser, au nom du Conseil et en mon nom propre, nos remerciements au représentant permanent de la Chine, qui a présidé nos débats au cours du mois d'avril. Il l'a fait avec la distinction et la courtoisie que nous lui connaissons. Le Conseil, maintenant le rythme imprimé à nos travaux depuis le début de cette année, a été sous sa présidence saisi d'affaires délicates dont l'examen a pu être mené à bien grâce aux qualités d'un président aussi éminent. Je prie le représentant de la Chine de bien vouloir transmettre à M. Huang Hua l'expression de notre vive gratitude.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)

2. Le PRÉSIDENT : Je dois informer le Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Egypte,

d'Israël, de la Jordanie et de la République arabe syrienne dans lesquelles ils demandent à participer au débat conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Selon la pratique usuelle, je propose donc, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote.

3. Comme le savent les membres du Conseil, la lettre du représentant de l'Egypte [S/12066] demande que les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) soient invités à participer au débat. Cette proposition n'est pas formulée en vertu des articles 37 ou 39 du règlement intérieur provisoire, mais, si elle est adoptée par le Conseil, l'invitation adressée à l'OLP lui conférera les mêmes droits de participation que ceux dont jouit un Etat Membre aux termes de l'article 37.

4. Un membre du Conseil souhaite-t-il prendre la parole sur cette proposition ?

5. M. SCRANTON (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous saluer en tant que nouveau président pour le mois de mai et vous dire combien la délégation des Etats-Unis se félicite de vous voir assumer cette fonction car vos qualités de chef, dont vous avez fait la démonstration en d'autres occasions, sont connues. Nous serons heureux de coopérer avec vous de toutes les manières possibles au cours de ce mois.

6. En second lieu, je voudrais que l'on transmette au représentant permanent de la Chine l'expression de notre reconnaissance pour la manière dont il a dirigé nos travaux au cours du mois d'avril. Nous avons beaucoup apprécié les efforts qu'il a déployés en vue de nous maintenir sur la bonne voie, et nous espérons que, ce faisant, nous avons fait montre de notre souci de coopérer avec lui.

7. Pour ce qui est de la question dont nous sommes maintenant saisis, étant donné que vous avez déclaré, Monsieur le Président, que l'invitation adressée aux représentants de l'Organisation de libération de la Palestine leur conférerait les mêmes droits de participation que ceux dont jouit un Etat Membre aux termes de l'article 37, je voudrais dire que les Etats-Unis s'opposent à cette façon de procéder et demandent que la proposition soit mise aux voix.

8. Comme elle l'a fait en trois occasions précédentes, ma délégation votera contre cette proposition. Nous nous y opposons car elle va manifestement à l'encontre du règlement intérieur de cet organe. Cette proposition est d'autant plus difficile à soutenir qu'il existe une procédure particulière pour inviter d'autres personnes que celles qui représentent des Etats Membres à participer aux travaux du Conseil. Je tiens à bien préciser, et je répète, que mon gouvernement n'a aucune objection quant à l'audition par le Conseil du point de vue des Palestiniens au cours de ce débat, pour autant que cela se fasse en vertu de la disposition appropriée du règlement, à savoir aux termes de l'article 39, comme cela a été le cas dans des occasions semblables.

9. Le PRÉSIDENT : Etant donné les observations qui viennent d'être formulées par le représentant des Etats-Unis au sujet de la proposition tendant à inviter l'Organisation de libération de la Palestine à participer à ce débat dans les mêmes conditions que lors des séances précédentes, je mets aux voix cette proposition.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bénin, Chine, Guyane, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 11 voix contre une, avec 3 abstentions, la proposition est adoptée.

10. Le PRÉSIDENT : J'invite les représentants qui ont demandé à participer au débat à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Egypte), M. Eliav (Israël), M. Sharaf (Jordanie), M. Allaf (République arabe syrienne) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

11. Le PRÉSIDENT : Le premier orateur est le représentant de l'Egypte, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

12. M. ABDEL MEGUID (Egypte) : Monsieur le Président, vous me permettrez tout d'abord de vous présenter les félicitations les plus sincères de la délégation égyptienne pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Nous sommes

sûrs qu'avec votre compétence bien connue vous mènerez à bon terme les délibérations du Conseil.

[L'orateur poursuit en anglais.]

13. Quelques semaines à peine se sont écoulées depuis que le Conseil s'est réuni en mars pour discuter de l'aggravation de la situation dans les territoires arabes occupés à la suite des pratiques agressives et expansionnistes et des mesures barbares prises à l'encontre du peuple palestinien. L'immense majorité des membres du Conseil avait, à l'unanimité, condamné cette politique d'Israël. Tous les membres du Conseil, à l'exception d'un seul, s'étaient mis d'accord sur un projet de résolution [S/12022] qui prenait note de la politique constante d'Israël visant à modifier le caractère physique, culturel, démographique et religieux des territoires occupés et priait Israël de renoncer à exproprier ou à s'approprier des terres et des biens arabes dans les territoires occupés ou à y établir des colonies de peuplement israéliennes. Les 14 membres du Conseil avaient également convenu dans ce projet de résolution de suivre constamment l'évolution de la situation en vue de se réunir à nouveau si les circonstances l'exigeaient.

14. Que s'est-il passé depuis lors ? La situation, c'est évident, n'a fait que se détériorer. Nous pouvons lire chaque jour que des Arabes — y compris de nombreux enfants — ont été tués par les forces israéliennes; on entend parler de personnes battues, torturées, arrêtées, de couvre-feux imposés dans de nombreuses villes, de déportations soudaines de citoyens palestiniens éminents, d'incitation, avec la complicité des autorités israéliennes, à l'organisation de marches par des extrémistes israéliens et des éléments expansionnistes, de la création de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, et ainsi de suite.

15. L'Egypte a averti Israël, sans la moindre ambiguïté, des conséquences de cette politique si dangereuse et si illicite. J'ai moi-même déclaré au Conseil le 22 mars :

"On ne saurait éluder le fait que si Israël s'en tête dans sa politique actuelle de répression brutale et de coercition, il sera alors seul responsable de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et de la rupture du processus de paix. Ces mesures et cette politique de coercition adoptées par Israël sont en contradiction absolue avec les déclarations et affirmations des dirigeants israéliens qui prétendent chercher à ce qu'un terme soit mis à l'état de guerre et souhaiter aboutir à la paix. Chose ironique, ces mesures et politiques mêmes ne réussissent qu'à escamoter et à détruire toutes les possibilités de paix." [189^e séance, par. 95.]

16. C'est cela qui a conduit l'Egypte à demander une réunion urgente du Conseil de sécurité, avec la participation de l'Organisation de libération de la

Palestine, pour discuter des événements les plus récents sur la rive occidentale et à Gaza, qui sont le résultat déplorable de l'occupation persistante d'Israël et qui sont en même temps une manifestation authentique du refus du peuple palestinien d'accepter cette politique terroriste d'Israël.

17. Le représentant de l'OLP a appelé l'attention du Conseil sur cette grave et dangereuse situation dans la lettre qu'il vous a adressée, Monsieur le Président, hier, 3 mai [S/12067, annexe]. Il y demande que le Conseil assume ses responsabilités et utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte pour mettre un terme à l'occupation illégale des terres palestiniennes et à une situation qui met en danger la paix et la sécurité mondiales.

18. M. Shimon Peres, ministre israélien de la défense, a dit dans une interview accordée à la télévision israélienne le 17 mars :

“Nous essayons de résoudre le problème non par la force militaire mais par la force de la logique. Cependant, quand la logique perd du poids, nous devons accentuer notre force militaire.”

Il eût été plus simple pour M. Peres de déclarer carrément qu'Israël essaie de résoudre le problème par la force militaire brutale, car la logique, du côté israélien, brille par son absence. La logique de la situation, naturellement, est parfaitement simple : les Israéliens occupent des territoires arabes et les Arabes protestent contre cette occupation et refusent d'accepter les tentatives faites par Israël en vue d'imposer des faits accomplis. Il serait d'ailleurs illogique qu'il en soit autrement. Par conséquent, la force de la logique à laquelle, selon M. Peres, Israël essaie d'avoir recours ne peut être efficace que si elle conduit à la cessation de cette occupation illégale, qui n'a que trop duré, qui entraîne tant de souffrances humaines et compromet les chances d'un règlement pacifique.

19. Par ailleurs, loin d'avoir recours à la logique, Israël déploie des milliers de policiers et des patrouilles de l'armée dans tous les territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza pour étouffer les aspirations naturelles des Arabes de Palestine à l'indépendance. D'après les journaux *Ma'ariv* et *Yediot Aharonoth*, les forces israéliennes ont pour ordre de mater les manifestations avec une main de fer. Deux journaux religieux israéliens, *Hatzofeh* et *Hamodia*, appuient et encouragent les forces israéliennes. Le premier a écrit, le 18 mars, que la persuasion ne marcherait pas et qu'il fallait réprimer les troubles d'une main ferme. Le deuxième a demandé d'autres arrestations et exigé que les journaux arabes de Jérusalem soient strictement censurés. De toute évidence, les autorités israéliennes ont appliqué à la lettre ce conseil, à supposer que celui-ci fût nécessaire.

20. La réaction du peuple palestinien a été rapide et unanime. Les résultats des élections — dont les auto-

rités israéliennes espéraient qu'elles viendraient corroborer leurs déclarations de propagande selon lesquelles les Arabes dans les territoires occupés sont satisfaits de la domination israélienne — ont profondément choqué les dirigeants israéliens. Il est intéressant de noter que, parmi les nouveaux membres du conseil élus sur la rive occidentale, il y a un homme qui se trouve actuellement dans une prison israélienne et cinq autres qui ont purgé des peines de prison pour activités politiques. Deux autres personnalités populaires, dont les noms étaient sur la liste provisoire des candidats, ont été déportées par les autorités d'occupation le mois dernier, quelques heures avant de pouvoir se faire inscrire officiellement. Ces résultats devraient faire réfléchir Israël. La première chose qui est évidente, c'est qu'une acceptation quelconque de l'occupation par les Arabes est hors de question. Deuxièmement, les élections s'avèrent être une victoire complète pour la cause palestinienne, car tous les secteurs de la communauté palestinienne de la rive occidentale se sont prononcés pour l'OLP en tant que seul organe représentant le peuple palestinien et ses droits nationaux. Troisièmement, Israël se heurte maintenant à une hostilité nouvelle et croissante de la part des Arabes qui vivent dans les territoires qu'il occupe depuis l'agression de 1967. Le *Times* de Londres, dans son numéro du 15 avril, a dit à très juste titre que ces résultats exigent plus que jamais qu'Israël reconnaisse qu'il est impossible d'incorporer la rive occidentale à l'Etat juif de façon permanente. Il était dit dans le quotidien que l'insensibilité et la brutalité avec lesquelles les forces d'occupation ont réagi aux grèves et aux manifestations des deux derniers mois avaient assuré l'ampleur du succès nationaliste dominant. Le *Daily Telegraph* de Londres a déclaré que les résultats mettaient en évidence l'apparition d'une identité palestinienne consciente sur la rive occidentale. Il a ajouté que c'était là chose dont les Israéliens clairvoyants ne pouvaient que se féliciter — et se féliciteraient probablement.

21. Mais, apparemment, les dirigeants israéliens clairvoyants sont très rares. Au lieu d'accepter les résultats des élections en tant que fait prouvant combien est erronée leur politique de répression, ils se sont obstinés à poursuivre ces pratiques surannées et brutales. Ils ont encouragé, sinon organisé, la marche — si lourde de provocation — faite le 18 avril par le mouvement appelé Gush Emunim dans les villes et les villages de la rive occidentale occupée. Le Gouvernement israélien a fourni des troupes pour assurer la sécurité de la marche, établir son parcours et mater toute résistance arabe à cette marche. Comme il est de coutume lorsque des Arabes sont tués — or, au cours de la marche, les soldats ont tué un garçonnet arabe —, les autorités israéliennes ont tenté d'invoquer des excuses stupides. Cette fois-ci, le garçonnet a été tué, dit-on, par un soldat dont le fusil serait parti accidentellement. Il semblerait que beaucoup de fusils israéliens soient partis accidentellement bien souvent au cours des quelques dernières semaines, en particulier contre de jeunes Arabes.

22. Dans le numéo du 20 avril du *New York Times*, on a décrit cette marche de provocation en disant qu'il eût été difficile d'organiser cette marche dominicale par les monts bibliques d'Israéliens irréductibles d'une manière plus propre à constituer la pire insulte pour les Arabes dont elle traversait les villages, de même qu'un réel affront pour les amis qu'Israël a outre-mer et qui se préoccupent de la paix et de la sécurité et comprennent qu'il n'est guère possible de parvenir à ce but par la voie d'agrandissements territoriaux et, enfin, un cinglant défi pour les dirigeants israéliens eux-mêmes qui comptaient, après la guerre de 1967, faire de la rive occidentale, avec sa population nombreuse, un exemple de coopération arabo-israélienne.

23. Dans le *New York Times* du 5 avril, M. Anthony Lewis a écrit que les récents événements auraient dû faire évoluer l'opinion de ceux qui croyaient qu'Israël pourrait obtenir la sécurité en se cramponnant indéfiniment aux territoires arabes occupés. Il a poursuivi en disant que les troubles sur la rive occidentale avaient été suivis par les premiers incidents graves qui se soient produits en 28 ans parmi les citoyens arabes d'Israël même.

24. Mais le Gouvernement israélien, qui se pique d'être le gardien de la démocratie et de la liberté dans les zones occupées, s'est hâté d'empêcher les habitants arabes d'organiser une marche dans leurs propres villes et villages en manière de réponse à la marche de provocation d'éléments extrémistes israéliens que les autorités avaient organisée et facilitée. Les forces israéliennes ont établi des barrages et imposé un couvre-feu dans plusieurs villes pour empêcher des autobus et des camions transportant des manifestants arabes de parvenir à Ramallah; elles ont également interdit l'entrée de la ville aux journalistes étrangers — et même israéliens. Israël a maintenant pour habitude d'empêcher les journalistes étrangers de se rendre dans les zones occupées. Comme l'a dit un correspondant du *New York Times* dans le numéro d'aujourd'hui, cette mesure a été prise à la suite d'un ordre récent du Ministre de la défense, Shimon Peres, au titre duquel les commandants locaux peuvent interdire aux journalistes une région où sont prévus des troubles. Il a ajouté que la détention de journalistes et les barrages routiers étaient les dernières en date d'une série de mesures prises par le gouvernement militaire de la rive occidentale pour interdire les rapports de presse sur les troubles qui s'y produisent. Des soldats ont malmené les membres d'équipes de télévision, un film a été confisqué et détruit, et ainsi de suite. Je cite ces faits à l'intention du représentant d'Israël, qui n'a cessé de tenter en maintes occasions de nous donner des leçons — à nous et au Conseil — sur la liberté de la presse dont ils jouissent là-bas et sur le fait qu'Israël est le seul Etat du Moyen-Orient doté d'une presse libre. Mais nous savons tous maintenant ce qu'entend le Gouvernement israélien par "liberté" — qu'il s'agisse des personnes ou de la presse.

25. En outre, on a pu lire dans le *Financial Times* de Londres du 12 avril que les événements sur la rive occidentale pourraient fort bien avoir des répercussions sur la position internationale d'Israël. Des gouvernements étrangers qui ont jusqu'à présent accepté l'occupation israélienne dans l'espoir qu'elle représenterait une carte majeure dans un règlement au Moyen-Orient feront preuve d'une tolérance moindre si le régime israélien commence à réprimer ouvertement le désaccord politique de la population locale. De toute façon, on se demande pendant combien de temps Israël pourra se permettre de mater une rive occidentale hostile sans saper sa capacité à répondre à des menaces sur d'autres fronts.

26. Le *Sunday Times* lui-même a, le 4 avril, condamné nettement la politique israélienne. Voici que qu'on peut y lire :

"Israël, que tant de gens ont admiré pendant si longtemps, a perdu des amis et en perdra plus encore à la suite de l'agitation arabe. Il faut le dire brutalement, et les amis d'Israël qui n'aimeront pas cette observation devraient pourtant finir par l'admettre. C'est leur indulgence qui a favorisé le conflit actuel... Israël est allé au-devant des ennuis en pratiquant deux politiques : l'installation d'Israéliens sur des terres qui furent arabes — de la façon la plus offensante dans les régions occupées depuis 1967 — et l'exclusion de citoyens israéliens qui se trouvent être arabes de toute égalité de traitement avec les citoyens israéliens qui sont juifs."

Le *Sunday Times* poursuit :

"La réticence israélienne à traiter en tant qu'égaux les Arabes israéliens est navrante et est en définitive destructrice. Les Juifs, non les Arabes, dirigent tous les départements arabes du Gouvernement israélien; le conseiller pour les affaires arabes auprès du Premier Ministre est juif, et il en est de même pour le parti travailliste. D'ores et déjà, Israël doit pour le moins cesser de faire empirer encore les choses pour lui-même à l'avenir. Le cabinet doit prendre une attitude sévère à l'égard des colonies de peuplement juives qui n'ont pas leur raison d'être, et il doit cesser d'encourager l'établissement de nouvelles colonies dans les zones occupées."

27. Inutile de dire que toutes ces voix, tous ces conseils, ont été jusqu'ici vains et qu'Israël y est resté sourd. Comme M. Anthony Lewis l'a dit, quiconque suggère un changement risque d'être accusé de vouloir détruire l'Etat juif. Les dirigeants israéliens non seulement refusent tout conseil, si amical soit-il, mais ignorent et critiquent même les conseils émanant de leurs partisans juifs. La semaine dernière encore, au cours d'une réunion tenue à Airlie House, à Warrenton, la Social Action Commission of Reform Judaism, qui est un organe officiel, a adopté une résolution par laquelle elle déplorait les pratiques irréflechies et les actes provocateurs du Gouvernement israélien pour

ce qui est des Arabes des territoires occupés. Cette résolution dénonce de façon précise la marche provocatrice à travers la rive occidentale ainsi que la création de nouvelles colonies israéliennes de peuplement dans les territoires occupés, et elle note également que les participants à la réunion sont troublés par les rapports selon lesquels des agences juives et des particuliers procèdent *sub rosa* à l'acquisition et à l'achat de terres dans les territoires occupés. De même, le *Washington Post* du 3 mai révèle qu'une nouvelle organisation de Juifs américains appelée Breira a, le 7 avril, envoyé une lettre ouverte aux dirigeants israéliens dans laquelle elle déclarait :

“Nous sommes peiné par les événements tragiques des dernières semaines sur la rive occidentale occupée et à l'intérieur d'Israël même; en particulier, nous déplorons le meurtre malencontreux de six citoyens arabo-israéliens en Galilée. Nous déplorons également les violations des droits civiques et les morts qui se sont produites sur la rive occidentale.”

Comme d'habitude, on peut s'attendre à voir les dirigeants israéliens se moquer de ces voix juives courageuses et honnêtes, tout comme ils raillent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

28. Le 22 mars, le représentant d'Israël a déclaré au Conseil ce que je vais citer et j'espère qu'il se souviendra de ce qu'il a dit :

“Devant le Conseil, le 12 janvier, le représentant de l'OLP a déjà lancé une attaque contre ces élections.” — Il parlait des prochaines élections de la rive occidentale. — “Voilà ce qui est à l'origine de ces troubles; voilà pourquoi ils ont lieu sur la rive occidentale et non à Gaza. C'est là une tentative flagrante faite par cette organisation terroriste pour perturber des élections ordonnées et empêcher la création de tout groupe de rechange parmi les Arabes de Palestine qui pourrait nous mener sur la voie de la paix.” [189^e séance, par. 106.]

29. J'espère que le représentant d'Israël, qui se targue d'avoir un gouvernement démocratique et qui souhaite voir régner la démocratie, encouragera son gouvernement à accepter les résultats de ces élections comme étant la vraie manifestation de la volonté du peuple palestinien d'être représenté par l'OLP, car, comme l'a dit l'hebdomadaire *Time* le 26 avril, ces résultats ont représenté une victoire massive pour les candidats nationalistes plus jeunes, relativement radicaux, qui sont tout aussi proches de l'OLP que des problèmes locaux. Que le représentant d'Israël lise la déclaration de M. Hammer, ministre israélien des affaires sociales, qui a dit que le résultat des élections de la Rive occidentale avait démontré que le territoire ne devait pas être restitué parce qu'il passerait immédiatement, en quelques heures, aux mains de l'OLP !

30. Chacun sait parfaitement qu'Israël a violé toutes les conventions relatives aux droits de l'homme. Récemment encore, le 13 février, la Commission des droits de l'homme a adopté une résolution¹ par laquelle elle déplorait la politique persistante d'Israël qui visait à violer les droits fondamentaux de l'homme des habitants des territoires arabes occupés et condamnait en particulier les politiques et les pratiques israéliennes dans ces territoires. La Commission était saisie d'un rapport du Secrétaire général² sur les mesures prises en vue de porter sa résolution 6 A (XXXI) à l'attention des gouvernements, des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales régionales et de lui donner la plus large publicité possible. La Commission était également saisie d'un rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés³ soumis à l'Assemblée générale à sa trentième session.

31. Les références que ne cessent de faire les membres du Gouvernement israélien à l'existence de plans concernant l'établissement de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, ainsi que les rapports non contredits sur l'établissement de telles colonies, prouvent l'existence d'une politique délibérée d'annexion et de réinstallation qui va à l'encontre des articles 47 et 49 de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949⁴. Le Comité d'enquête que je viens de mentionner a noté avec une préoccupation particulière les mesures prises dans la bande de Gaza et dans la zone de Rafah, par lesquelles de nombreuses personnes ont été expulsées de leurs terres contre leur gré pour permettre la construction de colonies israéliennes. Il en est de même en ce qui concerne la création continue de colonies sur la rive occidentale et sur les hauteurs du Golan. Cette situation est contraire à l'un des principes fondamentaux de la quatrième Convention de Genève, à savoir que l'occupation doit être temporaire et que la population civile ne doit pas en être affectée. La liste pourrait se poursuivre indéfiniment.

32. Le rapport d'activité du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour 1974 est à cet égard tout à fait pertinent. Il déclare :

“La situation des victimes des destructions de maisons opérées par l'armée israélienne dans les territoires occupés, situation souvent aggravée par l'arrestation d'un ou plusieurs membres de la famille concernée, a continué de préoccuper le CICR, qui estime ces destructions contraires aux dispositions des articles 33 et 53 de la quatrième Convention.”

33. Tout le monde sait parfaitement bien que, dans le but de favoriser les desseins expansionnistes d'Israël visant à construire de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, le Gouvernement

israélien a recouru illégalement à de nombreuses formules en vue de créer des situations de fait accompli dans ces territoires. C'est le cabinet israélien qui a annoncé en février dernier qu'il avait l'intention d'exproprier 1 500 acres de terres appartenant à des Arabes en Galilée septentrionale, et ce fut la raison de la situation que le magazine *Time* a relatée le 12 avril dans les termes suivants :

"Jamais les relations entre Juifs et Arabes d'Israël n'ont connu semaine plus sanglante. En 12 heures d'affrontement, six Arabes israéliens ont été tués, des dizaines blessés par des armes à feu, et 288 personnes ont été arrêtées."

34. Ce que rapportait l'hebdomadaire *Guardian* du 1er avril est également exact, à savoir que le Gouvernement israélien n'a guère essayé de dissimuler le fait qu'il désire changer l'équilibre démographique en installant des Juifs dans de nouvelles colonies de peuplement. Cependant, le fait le plus sinistre concerne les transactions foncières auxquelles Israël a recouru illégalement sous le manteau. Cette fois-ci, la source était la radio d'Etat d'Israël, qui a révélé l'odieux comportement du gouvernement qui mène sa politique en se livrant à des actes officiels illégaux. D'après la radio d'Etat d'Israël, qui a été citée dans le *New York Times* du 12 avril, environ 50 millions de livres israéliennes ont été consacrées, au cours de l'année dernière seulement, à l'achat de terres arabes sur la rive occidentale par le Fonds national juif, qui n'utilise que des fonds fournis par le gouvernement pour financer ces achats au-delà des lignes de démarcation de 1967.

35. Le Président du Fonds a avoué franchement qu'il était vrai que le Fonds ne suivait pas les procédures légales au-delà des lignes de démarcation de 1967. Un membre du Parlement israélien, ancien ministre, Mme Shulamit Aloni, a critiqué ces actes; elle a dénoncé les achats privés, non enregistrés, qu'elle a qualifiés de procédé mesquin indigne d'un Etat souverain. Elle est allée plus loin en déclarant qu'Israël devrait soit annexer complètement les territoires occupés, soit les rendre, mais qu'il ne devrait pas les acheter sous la table morceau par morceau. En adoptant une telle politique, Israël semble oublier tous les changements radicaux qui se sont produits dans le monde. Il est indéniable que si Israël persiste dans sa politique actuelle il sera seul responsable de la détérioration de la situation au Moyen-Orient et de l'écroulement de toutes les chances de paix. Le *Jerusalem Post* lui-même a commencé à douter de la validité de la politique israélienne dans ce domaine, car dans un éditorial du 26 mars il a mis en doute la sagesse de cette politique lorsqu'il a écrit :

"Les hypothèses qui étaient à la base de la décision visant à installer des colonies de peuplement tout le long de la vallée du Jourdain et dans la région de Rafah-El Arish sont-elles encore valides aujourd'hui ? Le désir de M. Rabin de retarder l'heure de vérité où il sera forcé de décider est bien compréhensible. Mais ce désir peut-il encore se justifier ?

36. Malheureusement, il semble cependant que le Gouvernement israélien soit décidé à poursuivre sa politique consistant à créer de nouvelles colonies de peuplement et à consolider celles qui existent déjà, et ce au mépris complet du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. M. Rabin, qui a visité la semaine dernière certaines des colonies de peuplement de la rive occidentale, a déclaré avec arrogance : "Aucune colonie de peuplement n'a été installée pour être détruite ensuite".

37. Les dirigeants israéliens se sont engagés dans une voie dangereuse qui pourrait aboutir aux conséquences les plus graves. M. Joseph Harsch, du *Christian Science Monitor*, a situé cette politique dans sa véritable perspective lorsqu'il a écrit le 23 mars :

"Le Gouvernement israélien, le Gouvernement rhodésien et les dirigeants protestants de l'Ulster nous offrent de tristes exemples analogues de la difficulté qu'éprouvent les hommes à discerner leurs avantages à long terme au-delà de leurs craintes actuelles. Dans ces trois cas, les dirigeants s'accrochent au passé, au risque de plus en plus grand de détruire l'avenir."

M. Harsch a poursuivi en disant :

"Au cours des quelques jours qui viennent de s'écouler, Israël s'est vu offrir l'occasion la plus propice d'essayer de se faire un ami de la communauté arabe environnante avec laquelle il doit vivre et avec laquelle il devra un jour trouver des accommodements. Les faucons qui dominent au Gouvernement israélien semblent faire de leur mieux pour ruiner cette chance."

38. Le Gouvernement et le peuple égyptiens appuient sans réserve la lutte glorieuse et héroïque du peuple palestinien dans les territoires occupés, reflet du véritable esprit et de la ferme résolution arabe de libérer sa patrie sacrée du joug du colonialisme et de l'occupation illégale. La courageuse position du peuple palestinien s'est révélée l'une des armes les plus décisives contre toutes les manœuvres israéliennes visant à perpétuer l'état de "ni paix ni guerre" dans notre région, tout en maintenant l'occupation illégale par Israël.

39. Le monde en général, et Israël en particulier, devrait avoir maintenant appris qu'il n'existe pas d'occupation bienveillante. Tout au long de l'histoire, les événements ont prouvé que l'occupation enflamme la résistance et qu'une résistance acharnée aboutit inévitablement à la libération et à la liberté. La résistance croissante à l'occupation israélienne illégale se poursuivra jusqu'à ce que les droits des Palestiniens soient rétablis. Aucune terreur, aucune répression, aucune violence n'arrivera jamais à éteindre la flamme de l'esprit indomptable qui anime les Palestiniens dans leur juste lutte pour la liberté. Le peuple palestinien ne se laisse pas abattre non plus par les sacri-

fices qu'il doit supporter pour que ses droits à l'autodétermination et le rétablissement de tous ses droits nationaux et inaliénables soient réalisés.

40. Dans l'important discours qu'il a prononcé le 1er mai, le président Anouar Sadate a adressé un message de félicitations au peuple palestinien, qui mène une grande lutte héroïque dans les territoires arabes occupés, sous la direction de l'OLP. Grâce à l'unité de sa volonté et de sa ferme détermination, le peuple palestinien a pu faire face aux nouvelles réalités imposées par l'esprit des victoires d'octobre 1973. Le peuple palestinien a pu résister à la brutalité et au terrorisme des forces d'occupation israéliennes et, par ce soulèvement populaire, le peuple palestinien est en train de réaliser une étape historique dans l'évolution de la question palestinienne depuis 1948. Le président Sadate a réitéré sa ferme conviction que la paix ne saurait régner dans notre région tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés et n'aura pas reconnu les droits inaliénables du peuple palestinien.

41. L'Egypte a toujours été profondément convaincue de la nécessité de réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous pensons que la question palestinienne doit être examinée dans le contexte des efforts constants et nécessaires pour préserver la paix et la sécurité internationales; c'est une question qui doit bénéficier de la plus haute priorité et qui doit aussi être fondée sur la justice. Il est donc très significatif qu'au cours des élections municipales de la rive occidentale le peuple palestinien ait imposé ses représentants nationaux, qui ont obtenu plus de 80 p. 100 des sièges municipaux.

42. Le président Sadate a souligné que la leçon donnée par le peuple palestinien dans les territoires occupés avait fait ressortir quatre faits saillants dont nous devrions nous inspirer dans notre recherche pour un règlement pacifique. Premièrement, la justesse de la position de l'Egypte dans la lutte menée simultanément tant sur le front militaire que sur le front politique; l'Egypte a évalué de façon objective le rôle d'Al-Fatah et de ses dirigeants, qui ont insisté pour participer aux élections municipales en dépit de l'opposition de certains qui persistent à considérer les choses avec la mentalité des années 1940. Deuxièmement, les résultats des élections municipales ont permis au peuple palestinien dans les territoires occupés de déclarer de manière décisive que seule l'OLP pouvait être le représentant légitime du peuple palestinien. Troisièmement, la victoire de l'OLP en dépit du terrorisme israélien a prouvé qu'elle est la seule entité responsable capable d'édifier une autorité nationale indépendante dans les territoires qui seront libérés en Palestine. Quatrièmement, la victoire palestinienne renforce la position qu'a toujours maintenue l'Egypte dans tous ses contacts internationaux, et notamment avec les Etats-Unis, à savoir qu'une pleine reconnaissance de l'OLP constitue la clé d'une paix juste

au Moyen-Orient parce que la Palestine est au cœur du problème.

43. Etant donné la situation dangereuse, qui se détériore et qui découle de l'attitude d'Israël dans les territoires arabes occupés, au mépris flagrant de la conscience internationale et en violation des obligations juridiques qui sont les siennes et qui émanent des normes du droit international et de la quatrième Convention de Genève, nous estimons que le Conseil de sécurité doit se prononcer de façon non équivoque en adoptant une résolution dans laquelle il condamnerait les actions brutales et illégales d'Israël dans les territoires arabes occupés et prendrait des mesures immédiates et efficaces visant à mettre fin à ces violations et à abroger toutes les mesures illégales adoptées antérieurement par les autorités d'occupation dans ces territoires.

44. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, il semble que, pour une raison qui nous échappe, un malentendu regrettable se soit produit aujourd'hui en ce qui concerne l'invitation des délégations. A la suite de ce malentendu, la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine n'a pas occupé sa place à la table du Conseil. Nous supposons qu'à partir de la prochaine séance consacrée à cette question cette erreur sera rectifiée et que la délégation de l'OLP sera invitée à la table du Conseil pour qu'elle puisse participer de plein droit à la discussion en qualité de partie principalement intéressée et de seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine. Ceci correspondrait entièrement aux décisions prises antérieurement par le Conseil et aux pratiques de travail antérieures du Conseil; ceci répondrait aussi pleinement à l'esprit et à la lettre ainsi qu'au sens même de la décision prise par le Conseil par un vote au début de la séance concernant l'invitation adressée à la délégation de l'OLP de participer au débat.

45. Le PRÉSIDENT : Je répondrai tout de suite au représentant de l'Union soviétique que les dispositions qui ont été prises à la séance d'aujourd'hui ne constituent pas un précédent. J'ai pris cette décision et j'ai pris ces dispositions au moment où le débat allait s'ouvrir parce que j'ai été averti à ce moment-là que les dispositions que j'avais préparées à l'avance ne rencontraient pas l'accord de toutes les délégations intéressées. Les dispositions que j'avais prévues étaient conformes à la pratique usuelle et auraient permis, comme le souhaite le représentant de l'Union soviétique, à la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine ainsi qu'à deux autres délégations d'occuper une place en permanence à la table du Conseil. Comme le représentant de l'Union soviétique le sait, il est nécessaire de laisser une place libre à la table du Conseil pour que puissent venir s'y asseoir les délégations qui demandent à intervenir. J'espère que d'ici demain nous aurons pu résoudre le

petit problème pratique qui s'est posé et que je n'ai pu résoudre immédiatement, ne voulant pas entrer dans une discussion portant sur les sièges à la table du Conseil. Les dispositions nécessaires, je l'espère, pourront être prises à la séance de demain.

46. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : C'est avec satisfaction que nous prenons note de vos explications, Monsieur le Président, à savoir que la situa-

tion aujourd'hui en ce qui concerne la table du Conseil ne constitue pas un précédent.

La séance est levée à 17 h 10.

Notes

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, Soixantième session, Supplément no 3, chap. XX, résolution 2 (XXXII).

² E/CN.4/1184.

³ A/10272.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
